Mis en ligne le :
Sur www.plouedern.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20261020-D2026_005-DE

Décision du Maire de Plouédern

Décision N°2026-005 du 16 octobre 2026
M57 Fongibilité des crédits
Décision budgétaire modificative portant virement de crédit à chapitre

Le Maire,

Vu la délibération N° 2026/03/21/08 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 2122-22;

Vu la délibération n°2023/06/20/08 du 20 juin 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1"' janvier 2024 approuvant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 %, exclusion faite des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Vu la délibération n°2026/04/14/04 du 14 avril 2026 approuvant le vote du Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, notamment sur les dépenses relatives aux emprunts

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser les transferts de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2113 Terrains aménagés autres que voirie	1000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL C-21 Immobilisations corporelles	1000,00 €	- €	- €	- €
D-1641 : Emprunt en euros	- €	1000,00 €	- €	- €
TOTAL C 16 : Emprunts et dettes assimilées	- €	1000,00 €	- €	- €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN
29800